



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Organiser une cérémonie commémorative

Guide de mise en œuvre en école
et en établissement scolaire

AOÛT 2026

Préface

La Nation ne se résume pas à un territoire ou à des institutions : elle se définit d'abord par une destinée commune qui unit ceux qui la composent, et qui s'appuie sur la transmission d'un legs partagé, au-delà des histoires singulières de chacun de ses membres. L'École, lieu par excellence de la transmission, a pour mission de faire vivre cette mémoire collective, non pas comme un simple héritage, mais comme une boussole pour les générations futures. Car c'est en connaissant les épreuves qui ont façonné la France, son unité et les principes qui la fondent que l'on comprend le présent et que l'on construit l'avenir.

C'est pour ces raisons qu'à partir de la rentrée 2026, la cérémonie commémorative annuelle du 11 novembre, journée nationale de commémoration de la victoire et de la Paix et d'hommage à tous les morts pour la France, sera célébrée dans chaque école élémentaire, collège et lycée, publics ou privés sous contrat, y compris au sein du réseau de l'enseignement français à l'étranger. Ce moment doit permettre aux élèves de faire l'expérience et de prendre conscience de l'unité de notre pays et de ce que nous devons collectivement à ceux qui, hier, ont défendu ses valeurs au péril et souvent au prix de leur vie. Cette cérémonie ne célèbre pas la guerre, mais la paix conquise, la liberté préservée, et la résilience d'un peuple face à l'adversité. Elle rappelle que la citoyenneté n'est pas un droit abstrait, mais un engagement concret, parfois douloureux, toujours exigeant.

En participant à cette commémoration nationale, l'École réaffirme son rôle central dans la construction d'une conscience citoyenne, pour que chaque élève comprenne que la démocratie et les principes qui nous fondent ne sont pas des évidences : ils sont le fruit de luttes, de choix, et parfois de sacrifices depuis plus d'un siècle. Cette mémoire est une force qui permet à chacun de se reconnaître dans une histoire commune, au-delà des différences, et de mesurer la valeur de ce qui nous unit.

Dans un monde où les repères se brouillent, où les fractures se creusent ou sont instrumentalisées, et où les conflits resurgissent, cette transmission est plus nécessaire que jamais. Elle est le ciment invisible de notre cohésion. Une École qui transmet cette mémoire est une École qui forme des citoyens libres, éclairés, et déterminés à écrire, ensemble, les pages futures d'une histoire commune.

Édouard Geffray

Ministre de l'Éducation nationale

Sommaire

2 Préface

4 Introduction

- 4 De quoi parle-t-on ?
- 4 Pourquoi organiser une cérémonie commémorative dans les écoles et établissements d'enseignement scolaire ?
- 4 Comment organiser cette cérémonie ?

5 Partie 1 : Préparer la cérémonie en classe et dans l'établissement scolaire

- 5 Expliquer aux élèves le sens de la cérémonie : partager une culture commune
- 6 Préparer les élèves à la cérémonie de commémoration à travers les enseignements
- 7 Associer les partenaires dans un cadre pédagogique maîtrisé

9 Partie 2 : Organiser une cérémonie commémorative avec la participation active des élèves

- 9 Principes d'organisation
- 9 Déroulé de la cérémonie avec les élèves
- 10 Le temps d'installation, d'accueil et d'introduction
- 10 Présentation et valorisation des engagements et projets des élèves dans les champs mémoriels et citoyens
- 10 Un temps particulier de recueillement, suivi de la Marseillaise
- 10 Clôture de la cérémonie
- 11 Le rôle et la place des partenaires durant la cérémonie

12 Partie 3 : Prolonger le temps de la cérémonie en classe et dans l'établissement scolaire

- 12 Le retour en classe
- 12 Inscrire la cérémonie dans la vie de l'établissement
- 13 La cérémonie commémorative, un jalon important du parcours citoyen des élèves

14 FAQ pour l'organisation d'une cérémonie se rapprochant des principes coutumiers de la cérémonie publique républicaine

- 14 Le temps d'installation, d'accueil et d'introduction
- 15 Présentation et valorisation des engagements et projets des élèves dans les champs mémoriels et citoyens (séquence dite d'hommage aux vivants dans le cérémonial républicain)
- 15 Temps de recueillement (séquence dite d'hommage aux morts dans le cérémonial républicain)
- 17 Clôture de la cérémonie
- 17 Cas particulier

INTRODUCTION

Mettre en œuvre la cérémonie commémorative dans les écoles et établissements d'enseignement scolaire de l'armistice du 11 novembre, journée nationale de commémoration de la victoire et de la Paix – hommage à tous les morts pour la France.

[Circulaire MENE2614920C](#)

De quoi parle-t-on ?

- Une cérémonie annuelle qui se tient sur une date fixée par l'établissement dans les quatre jours ouvrés précédant ou suivant le 11 novembre, date consacrée par la loi comme journée nationale d'hommage à l'ensemble des morts pour la France, civils et militaires.
- Une cérémonie qui concerne tous les élèves à partir du CM1.

Pourquoi organiser une cérémonie commémorative dans les écoles et établissements d'enseignement scolaire ?

- Alors que la présence des jeunes aux cérémonies commémoratives est souvent inégale, il est important de permettre aux élèves de faire l'expérience de l'unité de la communauté nationale autour de son histoire, des principes et valeurs qu'elle défend, et de ceux qui se sont battus pour les défendre, au péril et souvent au prix de leur vie. La commémoration du 11 novembre, devenue journée nationale de la victoire et de la Paix – hommage à tous les morts pour la France constitue une occasion de transmission de cet héritage républicain.
- La participation à une cérémonie commémorative contribue à renforcer la cohésion nationale dans un contexte marqué par l'instabilité de l'environnement international et de nouvelles formes de conflictualité qui ciblent l'unité du corps social.

Comment organiser cette cérémonie ?

- La cérémonie se tient dans l'enceinte de l'école ou de l'établissement sous la responsabilité de la directrice ou du directeur, de la cheffe ou du chef d'établissement.
- Les écoles et établissements scolaires peuvent s'appuyer sur les éléments mémoriels présents en leur sein (stèles, plaques commémoratives, dénominations symboliques) et, à défaut et lorsque cela est pertinent, sont incités à s'en doter à long terme.
- La cérémonie est préparée en amont, en cohérence avec les enseignements et les éducations transversales.
- Les élèves sont activement associés à cette cérémonie à travers des lectures, des chants ou, s'il y a lieu, des restitutions de projets en lien avec la mémoire : participation à des concours scolaires, projets passés ou futurs structurés autour de figures de l'histoire des conflits contemporains, etc.
- La cérémonie peut associer à sa tenue les partenaires de l'établissement engagés pour la mémoire nationale (élus, police, gendarmerie, sécurité civile, armée, associations, etc.).

PARTIE 1 : Préparer la cérémonie en classe et dans l'établissement scolaire

La cérémonie commémorative doit être préparée en amont pour s'assurer que les élèves en comprennent le sens et soient associés à sa préparation.

Expliquer aux élèves le sens de la cérémonie : partager une culture commune

La cérémonie commémorative est un moment privilégié de transmission d'une culture commune nourrie de l'histoire des conflits contemporains. Elle permet d'instruire les élèves des responsabilités individuelles et collectives des actrices et acteurs du passé. La connaissance de la réalité de ces épreuves et de leur mémoire éclaire les efforts pour préserver la paix et la concorde. La préparation de la cérémonie amène les élèves à nourrir des réflexions sur le contexte géopolitique actuel.

Se tenant dans les quatre jours précédant ou suivant le 11 novembre, la cérémonie permet de travailler avec les élèves la notion consacrée de « Mort pour la France¹ ». Instituée par la loi du 2 juillet 1915, la mention « Mort pour la France » honore symboliquement et matériellement les militaires morts au combat ou des suites de la guerre, ainsi que, par extension, certains civils décédés du fait de la guerre (marins du commerce, personnels soignants, otages, agents publics dans le cadre de leurs fonctions).

Elle s'étend progressivement à un ensemble plus large de civils et militaires touchés par la violence des conflits, dont les résistants et combattants de la Libération, déportés, cibles des juridictions d'exception de l'Occupation, des incorporés de force et réfractaires, mais également à des étrangers ayant servi sous l'uniforme français ou tués comme otages. Elle vient enfin réunir dans un même hommage les morts des conflits d'hier et ceux des conflits d'aujourd'hui. Les « Morts pour la France » forment ainsi le symbole du sacrifice individuel au nom des valeurs communes.

Cette diversité offre dès lors aux élèves une entrée concrète dans la complexité des épreuves qui ont forgé la Nation – population, institutions et territoires – et permet d'aborder la pluralité des formes d'engagement qui s'y sont construites : combattre, soigner, résister, mais aussi reconstruire et transmettre.

Les élèves perçoivent qu'ils sont les héritiers de cette mémoire et sont sensibilisés à l'engagement nécessaire en vue de sa transmission. Ils comprennent la place occupée par certains événements dans la mémoire nationale à partir d'un travail sur le sens des inscriptions portées sur les monuments, les noms des rues et établissements publics ou des éléments mémoriels déjà présents au sein des établissements scolaires : stèles, plaques commémoratives, dénominations symboliques de l'établissement ou de salles.

1. Articles L511-1 à L511-5 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

La signification mémorielle du 11 novembre

Le 11 novembre commémore d'abord l'armistice de 1918 ; la [loi du 24 octobre 1922](#) en fait officiellement un jour férié et la commémoration annuelle de la victoire et de la paix. Cette mémoire s'enracine alors dans le paysage national à travers des symboles durables, du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe aux monuments aux morts érigés dans la quasi-totalité des communes françaises.

Longtemps associée à la seule Première Guerre mondiale, sa portée évolue néanmoins avec l'engagement de nouvelles générations de combattants : la Résistance se réapproprie ainsi la célébration sous l'Occupation, avant que la [loi du 28 février 2012](#) n'en élargisse la portée mémorielle, faisant du 11 novembre la journée nationale d'hommage à tous les morts pour la France, civils et militaires, tombés lors des conflits passés et des opérations contemporaines.

Pour aller plus loin, les professeurs pourront s'appuyer sur le dossier pédagogique publié par Réseau Canopé, « [Le 11 novembre, rendre hommage aux morts pour la France](#) ».

Préparer les élèves à la cérémonie de commémoration à travers les enseignements

Les enseignements sont le cadre privilégié pour expliquer aux élèves le sens de la cérémonie avec exigence et mesure.

Dans les programmes d'enseignement moral et civique (EMC) une première approche des lieux de mémoire locaux et des cérémonies ou événements mémoriels est possible dès la classe de CE1 en lien avec la « construction d'une mémoire nationale ». La participation à la commémoration publique du 11 novembre est indiquée explicitement pour le CM2. La participation à des commémorations est aussi proposée dans les démarches et situations d'apprentissages possibles en 5^e et en 1^{re}. En classe de 4^e, le travail sur la notion de « défense » signale que les projets peuvent être conduits en lien avec les dispositifs tels que les classes de défense et de sécurité globales, qui participent souvent activement à des commémorations (11 novembre, ravivage de la flamme, entretien des monuments aux morts, 8 mai, etc.).

L'EMC n'est néanmoins pas le seul enseignement où peut être mené un travail sur les cérémonies républicaines. L'enseignement de l'histoire constitue également un cadre privilégié dans lequel est abordée l'étude d'événements, de textes, figures et repères essentiels à la mémoire nationale, à partir du cycle 3 pour les programmes revus en 2026.

L'organisation de ce temps fort peut concerner d'autres disciplines (français, langues vivantes étrangères et régionales, enseignements artistiques, disciplines scientifiques, etc.). Elle peut utilement associer le ou la CPE de l'établissement et s'inscrire dans un travail dans le cadre du conseil de la vie collégienne ou du conseil de la vie lycéenne avec les élèves élus.

La cheffe ou le chef d'établissement, la directrice ou le directeur d'école peut réunir dès la rentrée scolaire un groupe de professeurs chargés de la préparation de la cérémonie. Ces enseignants de plusieurs disciplines peuvent être mobilisés :

- en EMC : expliquer le sens de la cérémonie ; expliquer les symboles et le déroulé de la cérémonie qui peut être simulée sur table à partir du kit [Explique-moi une cérémonie](#) publié par Office National des Combattants et Victimes de Guerre

(ONaCVG)² ; expliquer l'origine et le sens du rituel laïque que constitue la minute de silence (en s'appuyant sur la ressource [Respecter une minute de silence](#) proposée sur le site de l'académie de Grenoble), etc. ;

- en histoire-géographie : travailler et définir la notion de « Mort pour la France » ; contextualiser la date et l'événement de l'hommage (11 novembre, 8 mai, opérations extérieures) ; faire le lien avec le contexte national, européen et international actuel ;
- en français : faire travailler les élèves sur l'étymologie du mot « commémorer » (se rappeler ensemble) ; s'approprier des textes et s'entraîner à leur lecture ;
- en éducation musicale et chant choral : s'approprier des chants, dont la Marseillaise (en s'appuyant sur la ressource nationale [Enseigner la Marseillaise](#)) ;
- en arts plastiques : envisager une production artistique pour le jour de la cérémonie ;
- en philosophie : dans le cadre de l'enseignement de notions comme le temps ou l'État, une réflexion peut être menée sur l'articulation entre histoire, mémoire et la vie de la cité ;
- en sciences médico-sociales : autour de figures de soignants reconnus « Morts pour la France » et de leurs actions dans les champs médical, sanitaire ou social.

Dans tous les cas, l'objectif poursuivi est d'explicitier le sens de l'hommage et sa ritualisation, sans craindre de répondre aux questions des élèves. Dans sa réponse, le professeur reviendra sur la contextualisation de la commémoration ainsi que sur les valeurs collectives qu'elle incarne et véhicule.

Associer les partenaires dans un cadre pédagogique maîtrisé

Pour préparer et conduire la cérémonie en assurant sa médiation pédagogique, la cheffe ou le chef d'établissement, la directrice ou le directeur d'école peut notamment s'appuyer sur les enseignants et relais d'établissement investis dans les domaines de la mémoire, de la citoyenneté, de l'éducation artistique et culturelle et de l'éducation à la défense, les référents académiques compétents comme les référents mémoire et citoyenneté (RAMC) et les référents du trinôme académique ainsi que les autres personnes-ressources identifiées au niveau départemental.

Les associations mémorielles, du monde combattant et de la défense, les élus locaux (en particulier le correspondant défense de la commune), les services de l'État, les collectivités territoriales, les archives, les musées, les lieux de mémoire, les corps en uniformes partenaires et les acteurs culturels peuvent aussi contribuer utilement à la préparation de la cérémonie.

Leur intervention s'inscrit toutefois dans un cadre défini par la cheffe ou le chef d'établissement, la directrice ou le directeur d'école, responsable de l'organisation du temps commémoratif. Les partenaires susceptibles d'être associés à certaines actions y interviennent exclusivement à l'appui des objectifs définis par l'institution scolaire. Cette organisation garantit que ces démarches demeurent strictement pédagogiques et contribuent à la formation d'un langage commun sur les principes que la République protège et sur les responsabilités qui en découlent.

2. La délégation départementale de l'ONaCVG peut être contactée afin de mettre à disposition des kits physiques, dans la limite de ses stocks.

De nombreuses actions et projets pédagogiques peuvent bénéficier de cofinancements institutionnels – ministère de l'Éducation nationale (dont la « trousse à projets » et la part collective du pass Culture), ministère des Armées et des Anciens combattants (dont la Direction de la Mémoire de la Culture et des Archives, Direction du Service National et de la Jeunesse et l'ONaCVG) – ou privés – associatifs (à l'instar de la Fédération Nationale André Maginot ou du Souvenir Français) ou fonds de dotation (fonds de dotation du Bleuet de France) notamment.

Bleuet de France : port du bleuet et modalités de labélisation bleuet de France.

Le Bleuet de France est le symbole français d'hommage aux combattants, victimes de guerre, pupilles de la Nation et victimes d'actes de terrorisme. [L'initiative prend forme en 1916 à l'Institution Nationale des Invalides](#), où deux infirmières créent un atelier permettant aux pensionnaires de confectionner et vendre des bleuets en tissu. La fleur évoque à la fois l'uniforme bleu horizon des jeunes recrues et les fleurs qui poussaient dans la boue des tranchées. Aujourd'hui, le Bleuet de France est arboré lors des cérémonies de commémoration, parmi lesquelles la cérémonie du 11 novembre.

Le Bleuet de France constitue un support particulièrement adapté aux cérémonies commémoratives organisées dans les établissements scolaires. Il peut dès lors être utilement porté par l'ensemble des élèves et des agents ainsi que par les invités et partenaires associés à la démarche. Son port doit être présenté aux élèves en amont, afin qu'ils en comprennent le sens comme symbole de mémoire, de reconnaissance et de solidarité.

Les établissements peuvent se procurer des Bleuets auprès des canaux officiels du « Bleuet de France » ou se rapprocher de l'ONaCVG et de ses services départementaux pour connaître les modalités disponibles localement. Il est également à noter que tous les élèves réalisant leur Journée Défense et Citoyenneté se voient confier un Bleuet.

Le bleuet peut également être confectionné par les élèves. Cette confection peut être conduite en classe ou dans le cadre d'un projet associant la voie professionnelle. Elle peut donner lieu à la réalisation de bleuets en papier, en tissu ou au moyen de toute autre technique adaptée aux élèves et aux moyens de l'établissement.

À défaut de projet spécifique, [un kit de création de bleuet en papier](#) est également mis à disposition.

Le label « Bleuet de France », attribué par l'ONaCVG, reconnaît l'engagement d'un établissement scolaire du second degré dans la mise en valeur de la fleur de la mémoire et de la solidarité auprès des élèves et de la communauté éducative. Attribué pour une période de trois ans, il valorise la réalisation de projets pédagogiques inscrits dans le travail de mémoire, l'éducation à la défense et le renforcement du lien armées-jeunesse.

PARTIE 2 : Organiser une cérémonie commémorative avec la participation active des élèves

La cheffe ou le chef d'établissement, la directrice ou le directeur d'école privilégie une organisation valorisant la participation des élèves.

Principes d'organisation

La cérémonie commémorative est organisée au sein de l'établissement dans le cadre prévu par le règlement intérieur auquel s'ajoutent quelques principes qu'il convient de rappeler pour un déroulement serein.

- Le groupe de travail réuni par la cheffe ou le chef d'établissement, la directrice ou le directeur d'école peut associer des élèves à l'organisation de la cérémonie. Il veille à ce que les élèves soient présents à toutes les étapes de l'organisation : préparation, accueil, conduite de la cérémonie, lectures et chants selon les modalités choisies, etc. Si tous les élèves ne peuvent jouer un rôle actif durant la cérémonie, il convient de s'assurer de la compréhension de l'événement par chacun.
- La cérémonie est un moment d'hommage et de recueillement : les élèves prennent à cette occasion des postures de respect et d'écoute, permettant à chacun d'entendre et vivre la commémoration et facilitant les prises de parole de leurs camarades s'il y en a.
- L'espace choisi met en valeur un élément mémoriel en lien avec la mémoire des « Morts pour la France », s'il est présent : à proximité d'une plaque commémorative, d'une stèle, ou d'un portrait, etc. En l'absence d'éléments ou de lieux appropriés, d'autres espaces peuvent être propices à une action mémorielle, dans la cour ou le hall en présence du drapeau tricolore ou d'un portrait de Marianne, dans un espace permettant un dépôt de fleurs ou d'objets symboliques. Dans tous les cas, l'espace cérémoniel choisi doit rester sobre et refléter la solennité souhaitée ; la configuration est réfléchie pour permettre la participation du plus grand nombre et assurer la meilleure visibilité et écoute possible.
- La communication au sein de l'établissement joue un rôle essentiel : des affiches annoncent la cérémonie, les familles sont prévenues, des déroulés précis permettent l'anticipation par chacun de l'événement et de la place qu'il y occupera. Le jour de la cérémonie des repères visuels sont disposés pour guider les élèves.

Déroulé de la cérémonie avec les élèves

Les écoles et les établissements adaptent la forme et la durée des cérémonies à l'âge des élèves qui sont incités à y participer activement comme le propose l'exemple de déroulé ci-dessous.

Un exemple de déroulé possible

1. Temps d'installation, d'accueil et d'introduction
2. Valorisation des engagements et projets des élèves
3. Temps solennel de recueillement et Marseillaise
4. Clôture

1. Le temps d'installation, d'accueil et d'introduction

La cheffe ou le chef d'établissement, la directrice ou le directeur d'école rassemble les élèves et les éventuels partenaires avec l'appui des professeurs dans des espaces prévus pour les classes. Elle ou il préside la cérémonie et peut nommer un maître de cérémonie parmi les professeurs ou les élèves s'il le souhaite pour en faciliter l'organisation pratique. Un mot d'introduction court permet l'accueil de tous, le rappel de l'événement commémoré (« pourquoi sommes-nous ici ? ») et le déroulé succinct. Le texte du ministre de l'Éducation nationale, qui sera chaque année mis à disposition sur Éduscol, peut être lu à cet instant.

2. Présentation et valorisation des engagements et projets des élèves dans les champs mémoriels et citoyens

- Il peut s'agir d'une présentation des projets passés ou en cours, menés dans le cadre des concours scolaires comme le [Concours national de la résistance et de la déportation \(CNRD\)](#), le [Concours des petits artistes de la mémoire](#), le [concours Bulles de mémoire](#) mais aussi tout projet en lien avec la transmission de la mémoire : rencontre avec un témoin, visite d'un lieu, projet en rapport avec l'histoire locale ou celle de l'établissement.
- Les restitutions de ces projets peuvent être exposées ou diffusées à cette occasion, en présence ou avec les partenaires qui y sont associés le cas échéant.
- La cérémonie peut également être l'occasion de lectures préparées en classe (lettres ; témoignages ; poèmes ; textes créés par les élèves ; biographies individuelles ; textes ou discours officiels mémoriels anciens).
- Menés sous la responsabilité d'un professeur, répétés et préparés, des chants peuvent être l'occasion de montrer le sens d'une éducation artistique et culturelle au bénéfice de la mémoire.

3. Un temps particulier de recueillement, suivi de la Marseillaise

Il comprend l'annonce « Aux morts », suivi d'une minute de silence et la Marseillaise. Préalablement, un dépôt de gerbes ou d'objets symboliques par les élèves (devant une plaque, une stèle, ou un espace prévu) ainsi que l'appel des morts (lecture des noms d'anciens élèves ou professeurs, figures locales ou autres personnalités choisies parmi les « Morts pour la France ») peut compléter l'hommage. Quel que soit le déroulé choisi, l'ensemble de ces gestes doit être précédé d'une explicitation de leur sens, en particulier pour les plus jeunes élèves.

4. Clôture de la cérémonie

Après la Marseillaise, la cheffe ou le chef d'établissement, la directrice ou le directeur d'école remercie les participants et annonce les éventuelles suites immédiates de la cérémonie (poursuite des projets pédagogiques, etc.).

La cheffe ou le chef d'établissement, la directrice ou le directeur d'école peut se référer à la FAQ en dernière partie qui présente des questions-réponses aux interrogations des organisateurs qui souhaiteraient s'inspirer du protocole pour la conduite des cérémonies publiques et journées nationales d'hommage.

Le rôle et la place des partenaires durant la cérémonie

Afin de renforcer la cohésion républicaine autour de l'événement, la cheffe ou le chef d'établissement, la directrice ou le directeur d'école peut inviter des élus locaux³. S'ils participent à la cérémonie, munis de leur écharpe tricolore, ces élus sont accueillis comme des personnalités publiques, suivant les usages du protocole républicain.

S'il le souhaite, l'établissement peut inviter des corps en uniforme, notamment ceux avec lesquels un lien privilégié s'est construit en raison de la proximité géographique ou de dispositifs particuliers (unité marraine de classes de défense et de sécurité globales par exemple). Les collèges et lycées peuvent également étendre ces invitations aux anciens élèves servant actuellement dans ces unités (y compris au sein du service national). Les personnels réservistes peuvent, s'ils le souhaitent et dans le respect des conditions définies par les unités dont ils dépendent, se revêtir de leurs attributs et décorations.

Dans le cas où des unités militaires participent au déroulé de la cérémonie (porte-drapeau, musique, etc.), un lien doit être établi avec le délégué militaire départemental. Ce dernier est alors associé à la préparation de l'événement qui pourra, dans son déroulé, se rapprocher du protocole pour la conduite des cérémonies publiques et journées nationales d'hommage.

Il est également possible de solliciter la participation des porteurs de mémoire de la société civile. Les associations mémorielles, de la défense et du monde combattant du territoire de l'établissement peuvent assister à la cérémonie, voire y participer comme lecteur, témoin, porte-drapeau, ou toute autre activité en lien avec l'équipe pédagogique. Les initiatives sont transmises à la directrice ou au directeur académique des services de l'Éducation nationale, qui veille à son recensement et en partage les modalités au sein du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre.

.....
3. La cheffe ou le chef d'établissement, la directrice ou le directeur d'école peut privilégier l'attache avec le correspondant défense de la commune, élu du bloc communal qui est le relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté. Ce dernier, du fait de ses attributions, peut apporter un soutien institutionnel dans la mise en relation avec les acteurs associatifs locaux.

PARTIE 3 : Prolonger le temps de la cérémonie en classe et dans l'établissement scolaire

Au retour en classe après la cérémonie, il est conseillé de prolonger la réflexion avec les élèves afin qu'elle n'apparaisse pas comme une parenthèse ponctuelle.

Le retour en classe

Un temps d'échange fait écho aux éléments abordés dans la préparation de l'événement. Il peut porter sur :

- le sens de la cérémonie, ainsi que les sentiments et émotions qu'elle a suscités auprès des élèves, y compris chez ceux qui ont semblé peu réceptifs ;
- le sens de l'engagement des citoyens dans les conflits majeurs du XXe siècle, les valeurs et principes pour lesquels ils se sont battus. C'est l'occasion de rappeler que la mémoire des deux grands conflits mondiaux a contribué à la construction de la République française et d'une Europe fondée sur la tolérance et la paix, perpétuée par les engagements internationaux de la France et ses engagements en opérations extérieures ;
- le sens et la diversité de l'engagement citoyen aujourd'hui dans une société démocratique : au nom de quels principes, de quelles valeurs et selon quelles modalités s'engage-t-on aujourd'hui ?

Inscrire la cérémonie dans la vie de l'établissement

La cérémonie annuelle a vocation à devenir un rendez-vous structurant de la communauté scolaire.

Elle peut contribuer à mieux mettre en valeur les éléments mémoriels déjà présents dans l'établissement : nom de l'établissement, plaque commémorative, stèle, salle dédiée, fonds documentaire, exposition permanente ou temporaire. Lorsqu'aucun support n'existe, une réflexion sur la création d'un espace mémoriel adapté, à travers un projet mobilisateur à l'échelle de l'établissement, peut être lancé : création d'un panneau ou d'une stèle pour honorer le nom de l'école ou de l'établissement, création d'un élément figuratif comme un pavé de la mémoire, travail sur les archives dans un projet à long terme, consécration dans le cadre des rénovations du 1 % artistique à un support mémoriel. Ces projets sont conçus avec les élèves, les équipes pédagogiques et, lorsque cela est pertinent, avec d'autres établissements et partenaires locaux, en particulier les partenariats entre établissements des voies générale et technologique et ceux de la voie professionnelle dans le cadre des projets relevant du chef-d'œuvre et du référencement actif de ceux-ci sur la plateforme [BRIO](#). Sans s'y limiter, ces initiatives peuvent générer des médiums pérennes ou temporaires dans de nombreux domaines en appui du moment commémoratif :

- métiers du bois, du métal, du bâtiment et de l'artisanat : conception ou restauration de stèles et de plaques commémoratives, pupitre de cérémonie, support de gerbe, cadre d'exposition, dispositif de signalétique ;

- métiers de l'horticulture, du paysage et de l'environnement : fleurissement de la cérémonie, création d'un espace végétalisé mémoriel, culture ou composition de bleuets, mise en valeur paysagère d'une stèle ou d'une plaque ;
- métiers de la mode, du textile et des arts appliqués : conception de bleuets en tissu ou en papier, création d'identité visuelle ou supports graphiques pour une exposition ;
- métiers du numérique, de l'audiovisuel et de la communication : production de capsule vidéo, podcast, reportage photographique, QR codes renvoyant vers des notices historiques, page web, exposition virtuelle, captation de témoignages ou médiation destinée à des élèves plus jeunes.

La cérémonie permet également de poursuivre les projets d'éducation à la citoyenneté, d'éducation à la défense, d'éducation artistique et culturelle, en particulier dans le champ mémoriel, valorisés pendant la cérémonie (concours, projets liés aux [temps forts mémoriels](#), visites de [lieux de mémoire](#)) et d'en étendre la participation.

L'organisation de ce temps fort de l'année scolaire et des projets d'éducation à la citoyenneté qui lui sont liés, en particulier dans les heures dédiées au cycle 4, peut s'inscrire dans le projet d'établissement.

La cérémonie commémorative, un jalon important du parcours citoyen des élèves

L'engagement des élèves, année après année, dans ce projet pédagogique et éducatif, participe à la construction du [parcours citoyen](#) des élèves dans l'école et l'établissement. Le rituel républicain de la commémoration contribue à la prise de conscience des élèves de leur appartenance à la Nation et de l'importance de leur engagement individuel et collectif en tant que citoyen.

L'engagement des élèves dans cette action éducative et pédagogique participe, en lien avec l'EMC, au développement des compétences pour construire une culture de la démocratie :

- valeurs : respect de la dignité humaine, liberté, égalité, fraternité, refus de toutes les discriminations et État de droit ;
- connaissances : citoyenneté et institutions nationales et européennes, règle et droit, défense, sécurité et résilience nationale ;
- attitudes : respect et maîtrise de soi, engagement et sens des responsabilités, esprit civique et sentiment d'appartenance à une collectivité ;
- aptitudes : réflexion et discernement, capacité à exprimer ce que l'on ressent et empathie, implication dans un projet collectif et coopération.

Le parcours citoyen a ainsi vocation à s'adresser à des citoyens qui comprennent progressivement l'étendue de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités dans la société. Par leur engagement dans la cérémonie commémorative et dans les projets qui l'accompagnent, les élèves sont invités à devenir des membres actifs et engagés de la communauté, conscients des enjeux de société et du passé commun de la Nation, et capables de contribuer de manière constructive à la vie collective.

FAQ pour l'organisation d'une cérémonie se rapprochant du protocole de la cérémonie publique républicaine

Le temps d'installation, d'accueil et d'introduction

Quels principes doivent guider le placement des participants ?

Tous les élèves doivent pouvoir voir et entendre les principaux temps de la cérémonie. Les intervenants, élèves ou personnalités extérieures, disposent d'emplacements identifiés leur permettant de se déplacer facilement (prise de parole, dépôt de gerbe, porte-drapeau, etc.).

Quels supports symboliques peuvent être utilisés ?

La cérémonie peut être organisée devant une plaque commémorative, une stèle, un mât des couleurs ou tout autre espace mémoriel de l'établissement. À défaut, un espace symbolique peut être aménagé avec le drapeau tricolore ou des éléments liés à la mémoire et à l'histoire de l'établissement.

Comment accueillir les autorités invitées ?

L'accueil des autorités civiles, militaires, académiques ou locales doit rester simple et sobre. Leur arrivée, leur placement et leurs éventuelles interventions sont préparés en amont afin de garantir la fluidité de la cérémonie. Elles sont de préférence placées au premier rang de la cérémonie.

Qui prononce le mot d'ouverture ?

Le mot d'ouverture est prononcé par la directrice ou le directeur d'école, la cheffe ou le chef d'établissement. Il rappelle le sens de la commémoration, présente le déroulement de la cérémonie et précise l'attitude attendue pendant les temps de recueillement.

Faut-il présenter les autorités et partenaires présents ?

Oui. Lorsque des autorités ou partenaires participent à la cérémonie, ils peuvent être présentés de manière sobre lors du mot d'ouverture.

Une séquence consacrée au drapeau national est-elle possible ?

Oui. Lorsque le drapeau tricolore (hors drapeaux associatifs) est présent, un temps de reconnaissance ou de salut à l'emblème national peut être prévu. Cette séquence doit être expliquée aux élèves et rappeler l'inscription de l'hommage dans le cadre républicain.

Quelle est la durée de la cérémonie ?

À titre indicatif, la cérémonie commémorative dure une quinzaine de minutes.

Peut-on organiser la cérémonie dans les classes ?

Non. Il est fortement recommandé de réunir tous les élèves dans la cour ou dans tout autre espace collectif adapté. La commémoration est en effet un moment d'unité qui dépasse le cadre de la classe.

Présentation et valorisation des engagements et projets des élèves dans les champs mémoriels et citoyens (séquence dite d'hommage aux vivants dans le cérémonial républicain)

Quelle place accorder aux projets pédagogiques ?

La cérémonie peut valoriser les travaux réalisés par les élèves autour de la mémoire, de la citoyenneté et de la défense nationale : concours scolaires, expositions, lectures, productions artistiques, etc. Ils peuvent être présentés pendant la cérémonie par un simple rappel ou dans leur intégralité si leur support et la durée le permettent.

Qui peut prendre la parole pendant la cérémonie ?

Les prises de parole doivent être limitées en nombre et en durée. Elles peuvent être assurées par la directrice ou le directeur d'école, la cheffe ou le chef d'établissement, des enseignantes ou enseignants, des élèves préparés à cet exercice. Dans l'hypothèse d'une lecture du discours du ministre, il est préférable que ce dernier soit lu par l'organisatrice ou l'organisateur.

Quels principes doivent respecter les interventions ?

Les discours et lectures doivent demeurer sobres, respectant le principe de neutralité et centrés sur la mémoire, l'hommage, l'engagement, la solidarité et les valeurs de la République. Ils sont adaptés à l'âge des élèves et au sens de la cérémonie.

Peut-on remettre des décorations lors de la cérémonie ?

Oui. La cérémonie peut constituer un moment privilégié pour la remise de décorations officielles à des personnels de l'école ou de l'établissement dans le respect des textes en vigueur. Elle peut être un moment privilégié de remise de la médaille de la défense nationale avec agrafe « monde combattant » qui récompense notamment les mérites des personnes qui œuvrent par leurs actions personnelles, significatives ou durables, à la perpétuation de la mémoire des conflits contemporains, à la transmission aux jeunes générations ou au développement du lien armées-nation.

Temps de recueillement (séquence dite d'hommage aux morts dans le cérémonial républicain)

Le dépôt de gerbe est-il obligatoire ?

Non mais le dépôt de gerbe constitue un geste symbolique recommandé en ce qu'il marque matériellement l'hommage des vivants aux morts et peut être conservé sur place à l'issue de la cérémonie. Il peut être réalisé par la directrice ou le directeur d'école, la cheffe ou le chef d'établissement, une autorité invitée ou des élèves.

Lorsque plusieurs dépôts sont prévus, leur ordre doit être défini avant la cérémonie. Un dépôt unique ou collectif est généralement préférable dans les formats les plus simples.

Qu'est-ce que l'appel des morts ?

L'appel des morts consiste à énoncer les noms de personnes reconnues « Mortes pour la France » ayant un lien avec l'établissement, la commune, le projet pédagogique présenté ou déclarées mortes pour la France dans l'année écoulée. Il peut s'agir des noms inscrits sur une plaque commémorative, d'anciens élèves ou personnels, de figures locales ou d'une sélection étudiée en classe. Chaque nom énoncé est normalement suivi de la mention « Mort pour la France » qui peut être énoncée par un locuteur différent.

Quel est l'ordre coutumier des séquences d'un hommage aux morts en clôture de cérémonie ?

L'ordre recommandé est le suivant :

- annonce et/ou sonnerie « aux morts » ;
- « Minute » de silence ;
- Marseillaise.

Aucune prise de parole ne doit s'intercaler entre ces trois séquences symboliquement construites sur l'hommage collectif rendu aux morts par le silence et le recueillement, immédiatement suivi d'un moment de communion, reliant morts et vivants, sur l'hymne national. Il s'agit traditionnellement de la dernière séquence avant la clôture.

Quelle est l'attitude attendue des élèves pendant ces temps ?

Les élèves doivent observer le silence, demeurer attentifs et participer au chant de la Marseillaise.

La Marseillaise doit-elle être chantée ?

Oui. Il est attendu qu'au moins le premier couplet et le refrain soient chantés. Elle peut être interprétée par une chorale, par les élèves ou, de préférence, par l'ensemble des participants lorsqu'une préparation préalable a été réalisée.

Clôture de la cérémonie

Peut-on féliciter les décorés ou remercier les participants ?

Oui. Un court temps de félicitations ou de remerciements peut être prévu pour saluer l'engagement des élèves, des personnels, des partenaires et des autorités.

Comment organiser le départ des autorités ?

Le départ des autorités doit être simple, ordonné et sans cérémonial excessif. Il peut être accompagné par le maître de cérémonie lorsqu'il est désigné.

Comment organiser la sortie des élèves ?

La sortie est préparée à l'avance et conduite par les personnels responsables des groupes d'élèves afin de préserver le caractère digne de la cérémonie.

La directrice ou le directeur d'école, la cheffe ou le chef d'établissement doit-il prononcer un mot de clôture ?

Un bref mot de clôture peut être prévu pour remercier les participants et annoncer les éventuelles suites immédiates de la cérémonie (retour en classe, poursuite des projets pédagogiques, etc.).

Peut-on prolonger la cérémonie par une activité pédagogique ?

Oui. Une exposition, une restitution de travaux, un échange avec des partenaires ou la visite d'un espace mémoriel peuvent constituer un prolongement pédagogique pertinent.

Cas particulier

Qui fixe le protocole en cas de participation militaire ?

La participation militaire relève de l'autorité militaire compétente (commandant d'armes ou délégué militaire départemental). Le cadre de cette participation dans le déroulé s'établit en coordination avec l'établissement organisateur afin de concilier protocole et organisation pratique de la cérémonie scolaire. Dans ce cadre le guide [Explique-moi une cérémonie](#), construit sur le protocole des cérémonies publiques, fait référence. La directrice ou le directeur d'école, la cheffe ou le chef d'établissement demeure néanmoins le garant de la bonne organisation et du bon déroulement de la cérémonie.

